



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 65297

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir de la formation en alternance. La formation en alternance assure aux jeunes une qualification qui leur permet, à l'issue de leur contrat, d'intégrer le monde du travail. Alors même que ce dispositif a démontré son efficacité en matière d'insertion professionnelle des jeunes n'ayant acquis aucune qualification au cours de leur scolarité, son financement connaît de réelles difficultés. En effet, le manque d'ambition du Gouvernement en matière de formation en alternance pénalisera, à terme, ces jeunes et inquiète des acteurs du secteur de la formation qui participent activement à la mise en oeuvre de ce dispositif mais qui devront réduire sensiblement leur niveau d'intervention. Compte tenu des conséquences dommageables pour l'emploi, elle lui demande s'il entend consacrer plus d'efforts à la formation en alternance.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65297

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 août 2001, page 4751